



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Projet régional de santé  
GT Prévenir et Gérer les situations  
sanitaires exceptionnelles**

**Visioconférence – 27 janvier 2023**

# Ordre du jour

- **Tour de table**
- **Méthodologie de révision du PRS**
- **Contexte**
- **Définition d'une situation sanitaire exceptionnelle**
- **Circuits des signalements**
- **Différents niveaux de gestion de l'ARS**
- **Le dispositif ORSAN**
  - **Le nouveau guide ORSAN**
  - **Ce qui a été déjà été réalisé dans le cadre du PRS 2018-2023**
- **Proposition d'objectifs**

# 1. Tour de table

## 2. Méthodologie de révision du PRS et conduite des travaux

# Méthodologie de révision du PRS

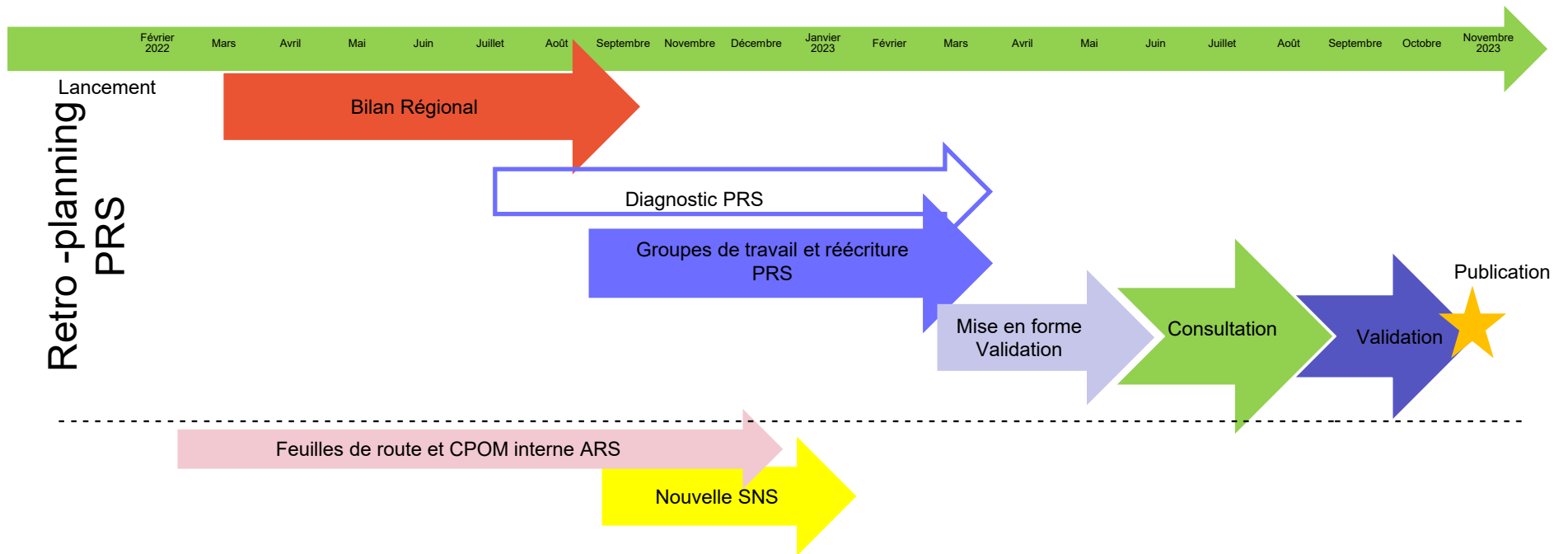
Le projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 arrive prochainement à échéance: Schéma Régional de Santé (SRS), Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)

- Le groupe de travail sur la thématique « Prévenir et Gérer les Situations Sanitaires Exceptionnelles » vise ainsi à actualiser les documents du SRS

Deux objectifs dans le cadre de ce GT:

1. Faire un bilan des actions menées depuis 2018 en matière de préparation et de gestion des SSE
2. Proposer une actualisation des objectifs opérationnels inscrits dans le SRS pour les 5 prochaines années

# Rétro-planning général – Publication avant le 1<sup>er</sup> novembre 2023



## Composition du GT « Prévenir et Gérer les SSE »

- Représentants des Fédérations : FHF, FHP, FEHAP, SYNERPA
- Représentants des 3 Centres Hospitaliers Universitaires et de l'HIA
- Représentants des URPS: ML, Pharmaciens, IDE, MK, Dentistes, Biologistes, ...
- Santé Publique France
- Observatoire régional des urgences (ORU NA)
- Représentant de l'Assurance maladie: CPAM
- Représentants de l'Assurance maladie
- Représentants de la préfecture de zone, du conseil régional
- Représentants de la démocratie sanitaire: usagers, CRSA

## Organisation du GT « Prévenir et Gérer les SSE »

### GT PRS 1 : 27 janvier 2023

- **Objectif** : Bilan des actions menées depuis 2018 et perspectives

### GT PRS 2 : fin février 2023

- **Objectif** : Valider les priorités stratégiques régionales



# 3. Contexte

# Contexte

1. Rappel des objectifs du SRS 2018 – 2023
2. Evolution du cadre réglementaire
3. Retours d'expériences des crises et événements qui ont concerné le système de santé depuis 2014 (Covid-19, attentats, Ébola, grippe saisonnière, Mers-Cov, Chikungunya, Zika, etc.)
4. Tensions du système de santé
5. Préparation des futurs grands événements
6. Nouveaux textes et guides

## Rappel des objectifs du SRS 2018 - 2023

Plusieurs grands objectifs inscrits dans le schéma régional de santé 2018 – 2023 pour prévenir et gérer les SSE :

1. Implication et coordination de l'ensemble des acteurs de la préparation et la réponse aux SSE
2. Réalisation du dispositif ORSAN
3. Déclinaison par les opérateurs
4. Promouvoir la formation, les entraînements et les exercices associant tous les acteurs
5. Développer l'intégration des nouvelles menaces (sécurisation des ES, Cyber)

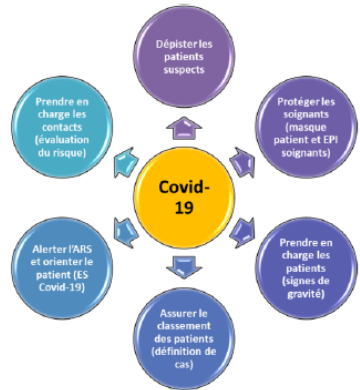
## Robustesse de la réponse à une crise majeure



### PLAN ORSAN REB

Assurer la prise en charge dans le système de santé des patients présentant une maladie infectieuse transmissible (enrayer rapidement un risque épidémique ou de ralentir son introduction sur le territoire)

- Objectifs opérationnels du plan ORSAN REB :
- Assurer la prise en charge des patients atteints d'infection liée à un agent infectieux connus ou émergents notamment ceux présentant un risque épidémique
  - Enquêter la propagation de l'agent infectieux (stade 1 et 2) en mettant en œuvre les mesures de biosécurité requises par le patient et par la prise en charge des personnes contacts en cas de maladie à transmission interhumaine ou co-exposés.
  - D'atténuer les effets de l'épidémie au stade 3 en mettant en œuvre des mesures barrières populationnelles pour limiter la circulation du virus (confinement) et protéger les personnes fragiles (EHPAD, ...) tout en assurant la prise en charge des patients atteints par des formes sévères et graves dans les établissements de santé. La prise en charge des formes mineures et modérées est assurée en médecine de ville.
  - D'organiser la phase post épidémique au stade 3 bis/4 par la mise en œuvre, le cas échéant, de mesures de protection et de contrôle épidémiques (ex. « Dépister-tracer-isoler », vaccination, ...), la prise en charge des éventuelles pathologies induites, la prise en compte de la continuité des soins.



### Méthodologie d'élaboration du volet REB

Objectifs et enjeux

Assurer la prise en charge dans le système de santé des patients présentant une maladie infectieuse transmissible (enrayer rapidement un risque épidémique ou de ralentir son introduction sur le territoire)

Assurer la prise en charge des patients atteints d'infection liée à un agent infectieux connus ou émergents notamment ceux présentant un risque épidémique

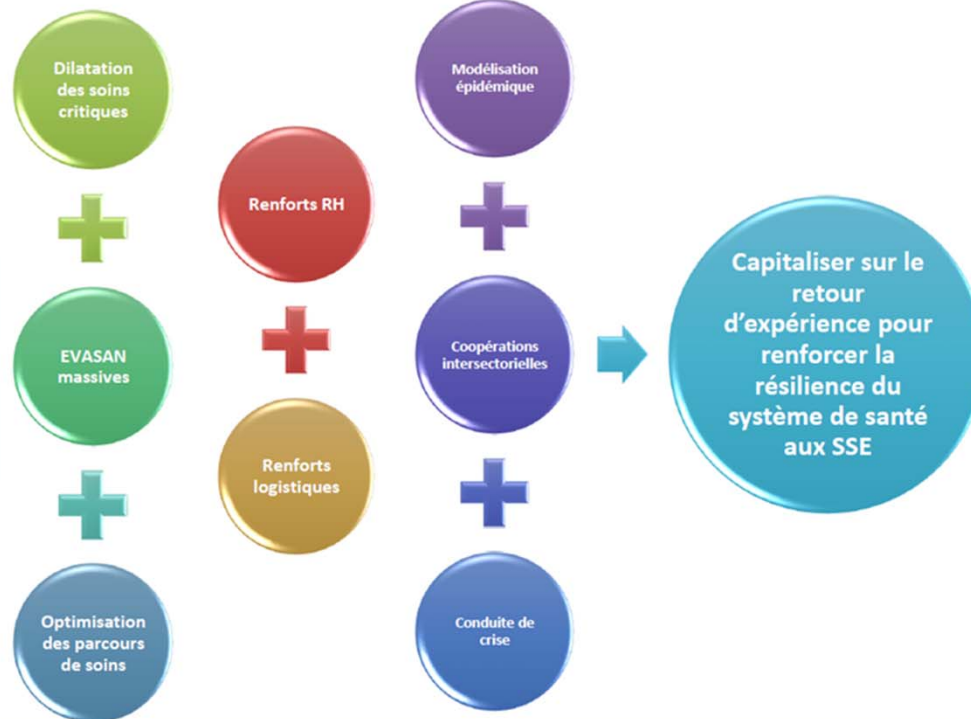
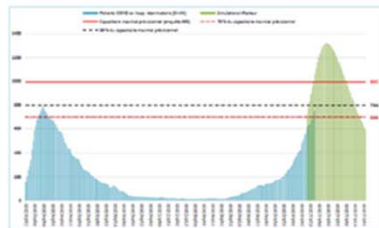
Enquêter la propagation de l'agent infectieux (stade 1 et 2) en mettant en œuvre les mesures de biosécurité requises par le patient et par la prise en charge des personnes contacts en cas de maladie à transmission interhumaine ou co-exposés.

D'atténuer les effets de l'épidémie au stade 3 en mettant en œuvre des mesures barrières populationnelles pour limiter la circulation du virus (confinement) et protéger les personnes fragiles (EHPAD, ...) tout en assurant la prise en charge des patients atteints par des formes sévères et graves dans les établissements de santé. La prise en charge des formes mineures et modérées est assurée en médecine de ville.

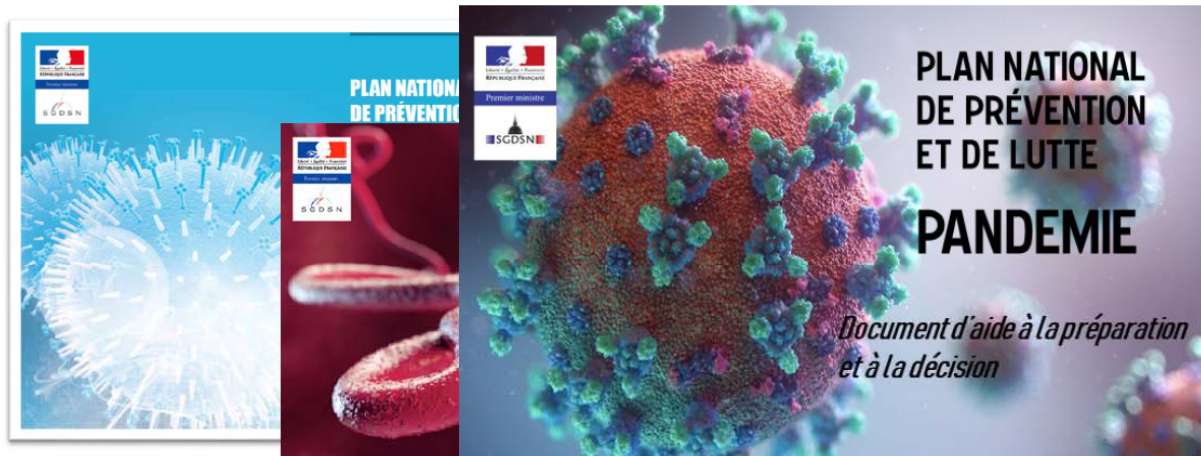
D'organiser la phase post épidémique au stade 3 bis/4 par la mise en œuvre, le cas échéant, de mesures de protection et de contrôle épidémiques (ex. « Dépister-tracer-isoler », vaccination, ...), la prise en charge des éventuelles pathologies induites, la prise en compte de la continuité des soins.



## Capitalisation et renforcement



## Refonte de la planification nationale



Refonte des plans biologiques thématiques en un plan générique pandémie

## Stratégie nationale de résilience

- Disposer d'une vision synthétique des actions concourant à la résilience dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale
- Développer un document de référence interministériel sur la notion de résilience permettant à la France de proposer un positionnement cohérent au niveau international et européen
- Déterminer, avec les ministères, les objectifs recherchés et les indicateurs associés
- Assurer une meilleure visibilité des politiques publiques participant au renforcement de la résilience nationale



**«Il nous faudra bâtir une stratégie où nous retrouverons le temps long, la possibilité de planifier, la sobriété carbone, la prévention, la résilience qui seules peuvent permettre de faire face aux crises à venir»**

*Emmanuel MACRON, Président de la République, le 13 avril 2020.*

# 4. Définition des SSE

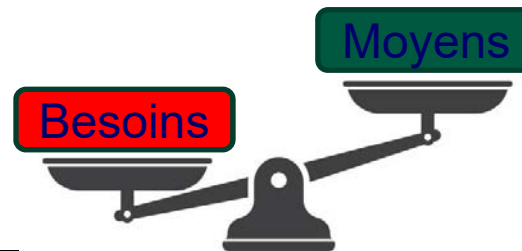


## Notion de situations sanitaires exceptionnelles

Toutes les **situations conjoncturelles** susceptibles d'engendrer de façon **immédiate et imprévisible** une **augmentation sensible de la demande de soins** (événement à cinétique rapide de type attentat, ou accident grave) ou une **perturbation de l'organisation de l'offre de soins**.

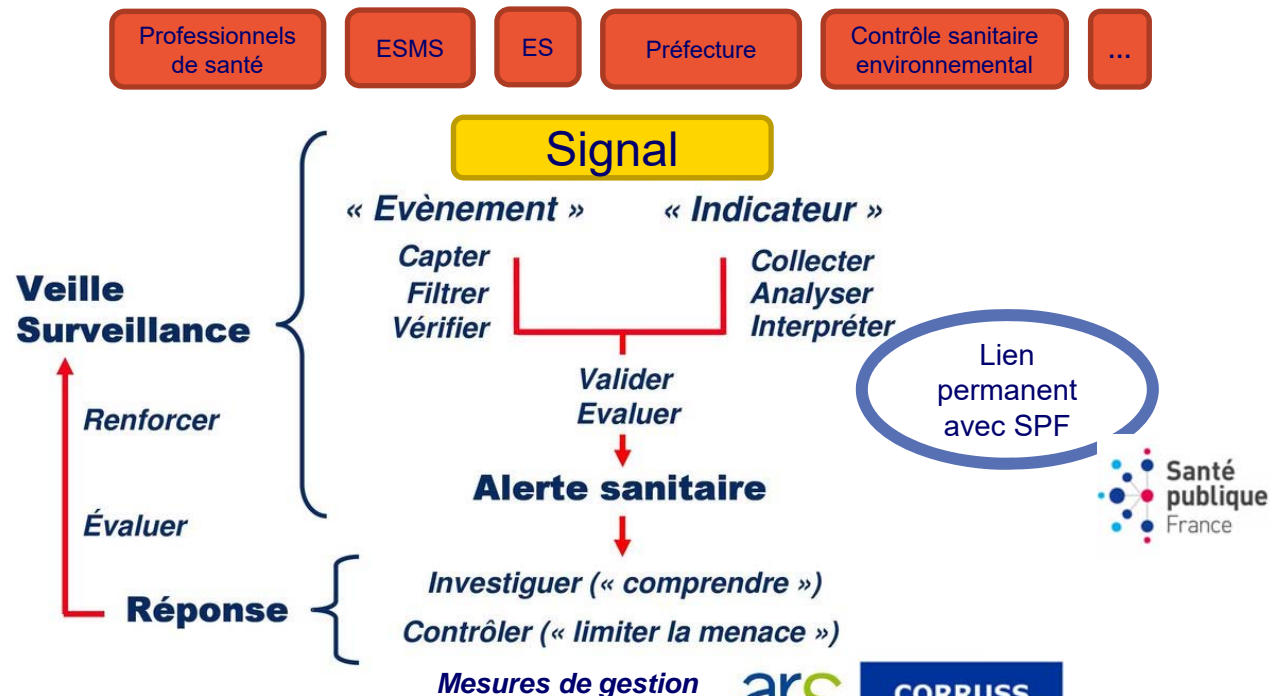
Une situation sanitaire exceptionnelle peut également résulter d'un **événement à cinétique lente** (épidémie ou épisode climatique exceptionnels par leur ampleur, leur durée, etc.) provoquant des **tensions dans l'offre de soins** et pour lequel les premières mesures de gestion s'avèrent insuffisantes.

Une situation est jugée « **exceptionnelle** », si elle nécessite, de par sa nature ou son ampleur, des **moyens de gestion dépassant les moyens courants**.



# 5. Circuits du signallement

# Le circuit du signalement: importance de la veille



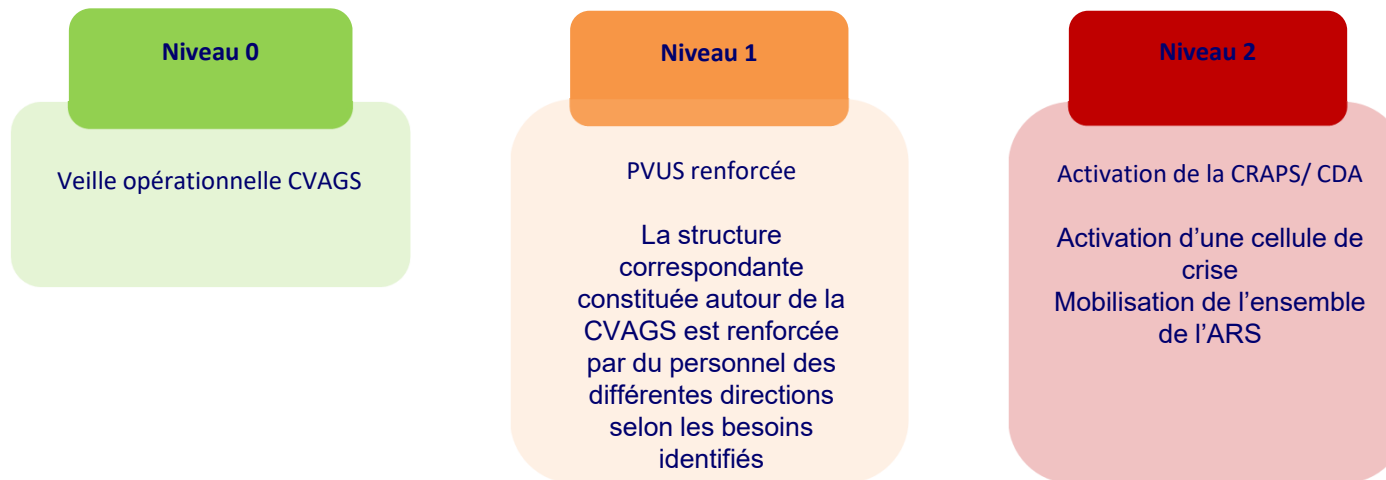
Risque médiatique  
Portée géographique

Signalement CORRUSS

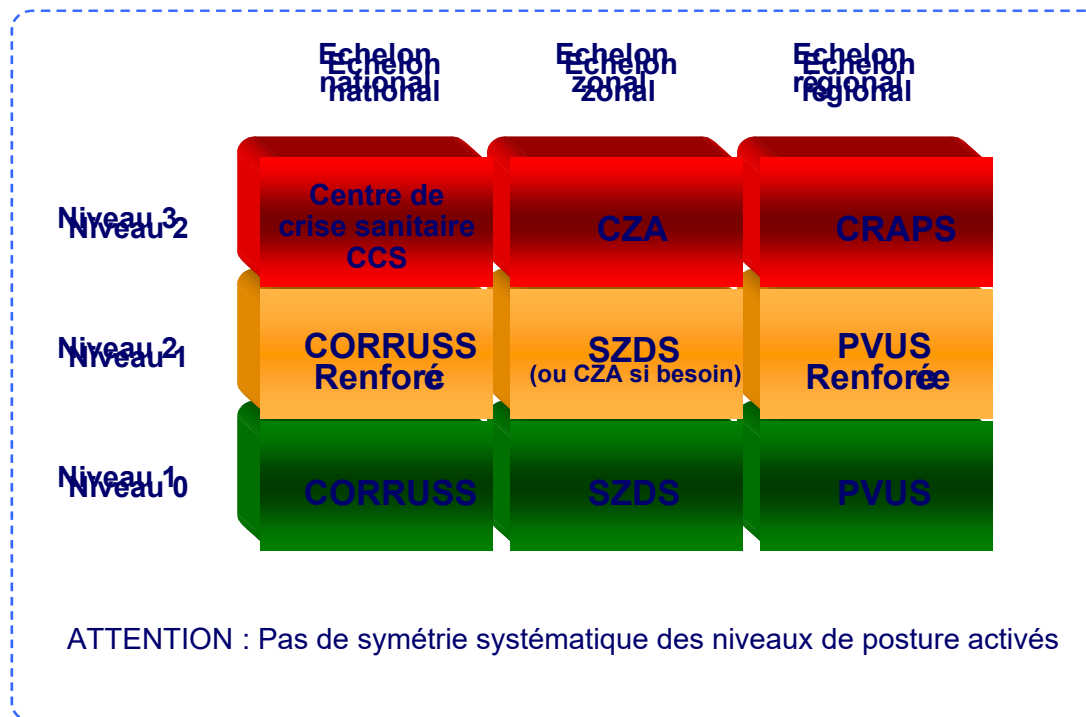


# 6. Les différents niveaux de gestion de l'ARS

# Les différents niveaux de gestion de l'ARS

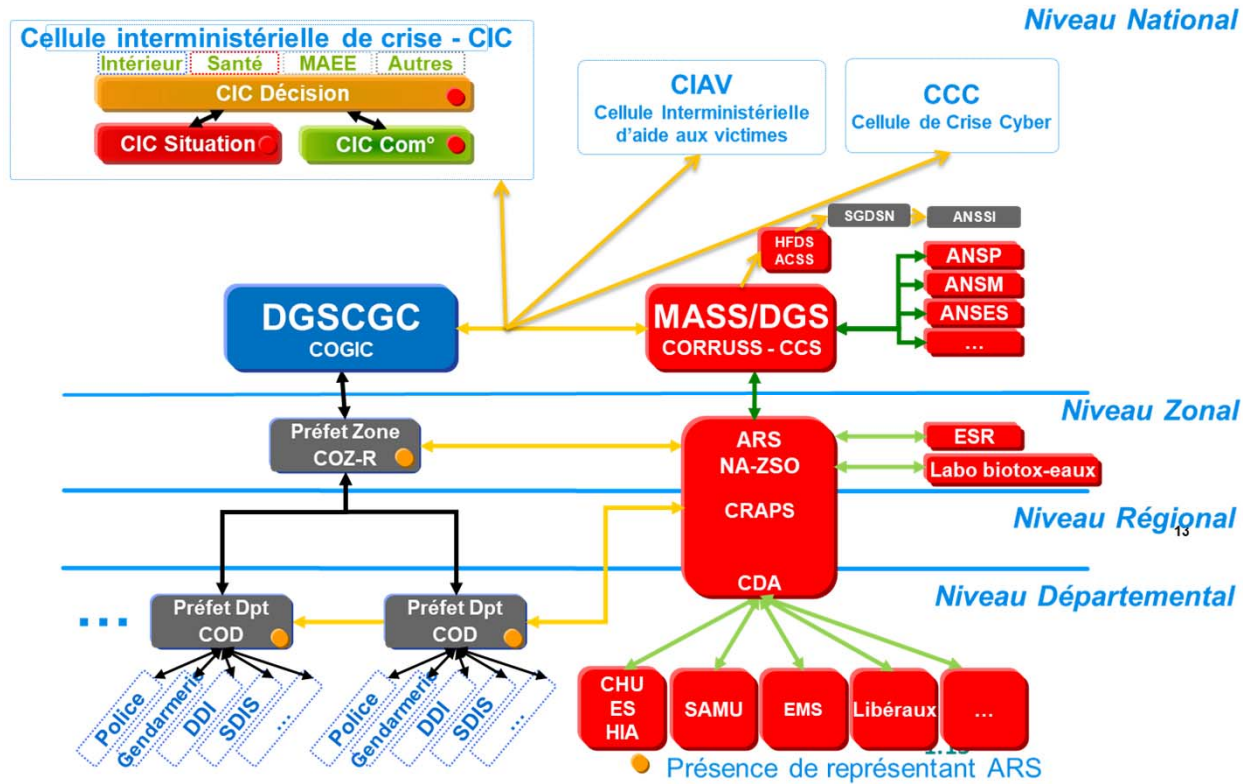


## Les différents niveaux de gestion de l'ARS



+/- Cellules  
Préfectorales  
COD  
COZ-R

# Echelons d'intervention en SSE



# 7. Le dispositif ORSAN

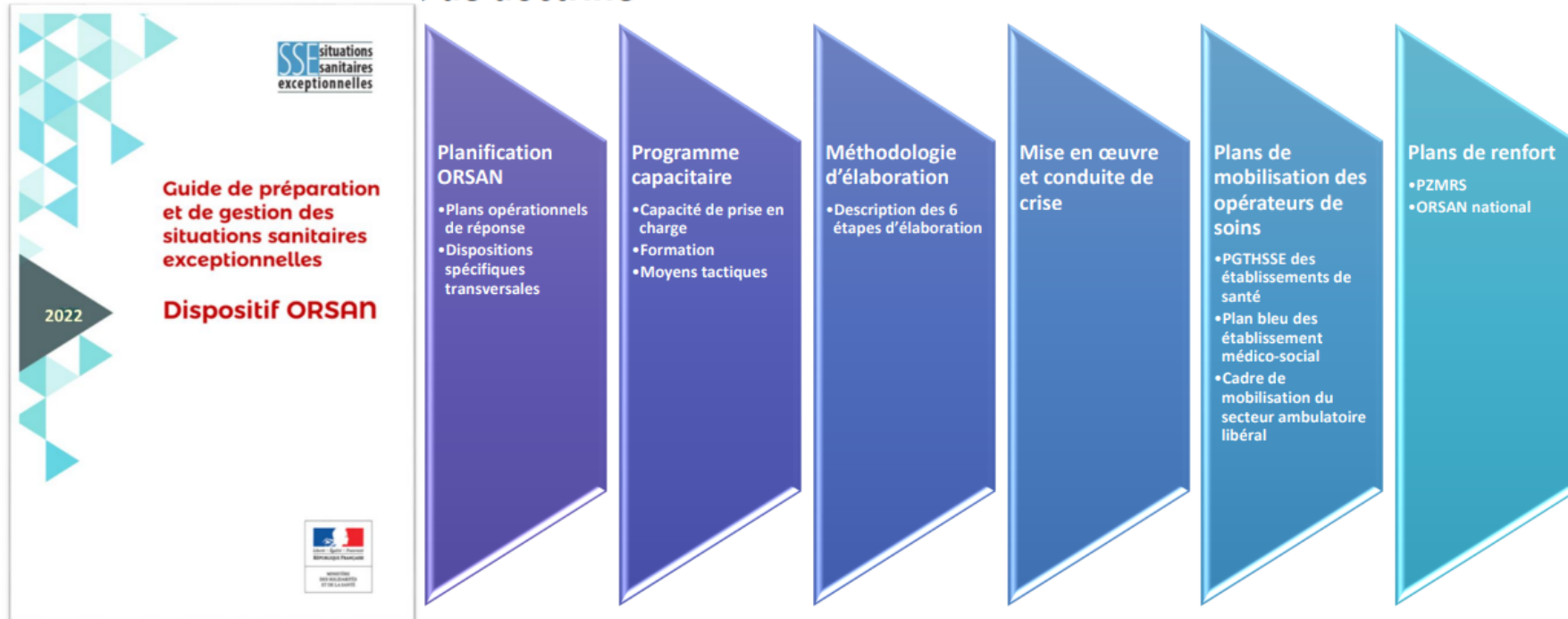


# Le dispositif ORSAN régional

1. Constitue **le cadre de préparation et de réponse opérationnelle du système de santé face aux SSE,**
2. **Elaboré** dans chaque région **par l'ARS,**
3. A pour objectif **d'assurer la montée en puissance du système de santé,**
4. Il **organise** de façon coordonnée **la mobilisation des structures de soins et des professionnels de santé,**
5. Il **définit** notamment **les parcours de soins** des patients victimes de l'événement et **structure leurs filières de prise en charge.**

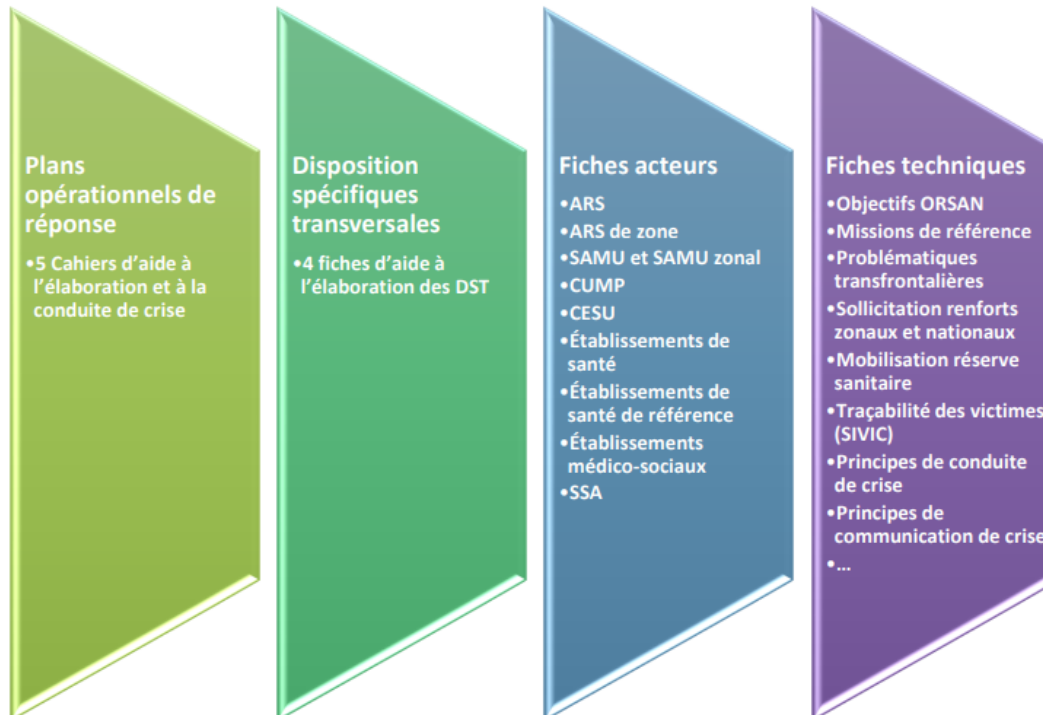
# Le nouveau dispositif ORSAN

## Première partie : cadre de doctrine

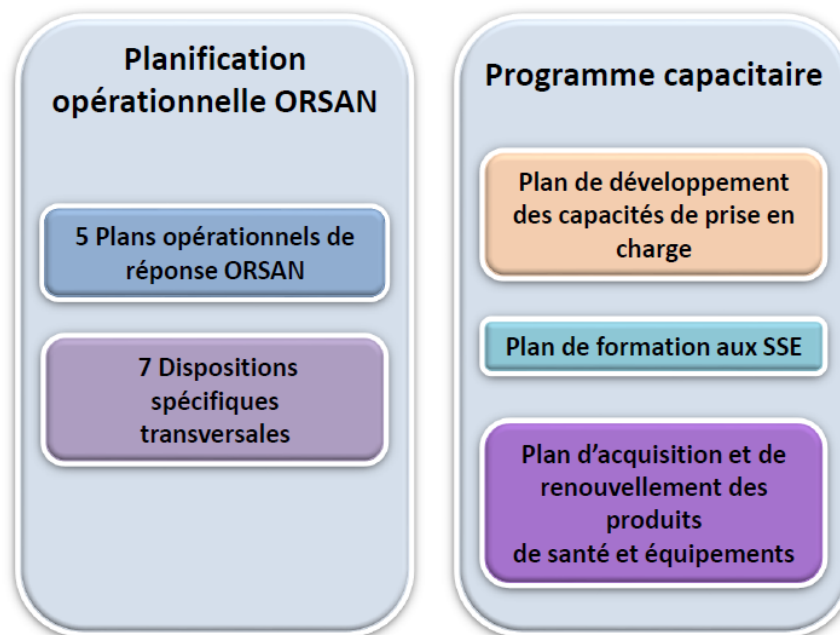


# Le nouveau dispositif ORSAN

## Seconde partie : annexes techniques

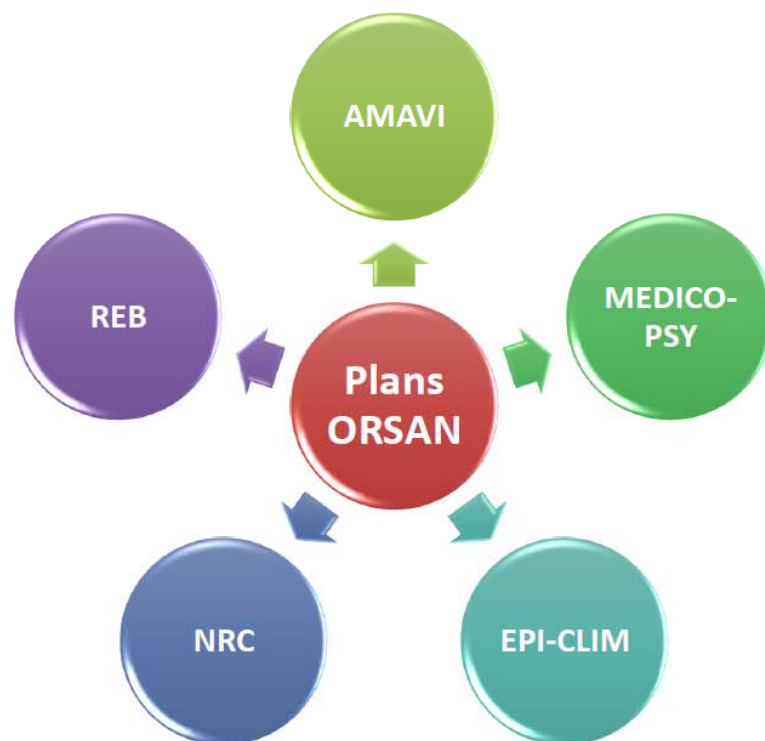


# Structuration du dispositif ORSAN



**Dispositif intégré de préparation et de réponse opérationnelle**

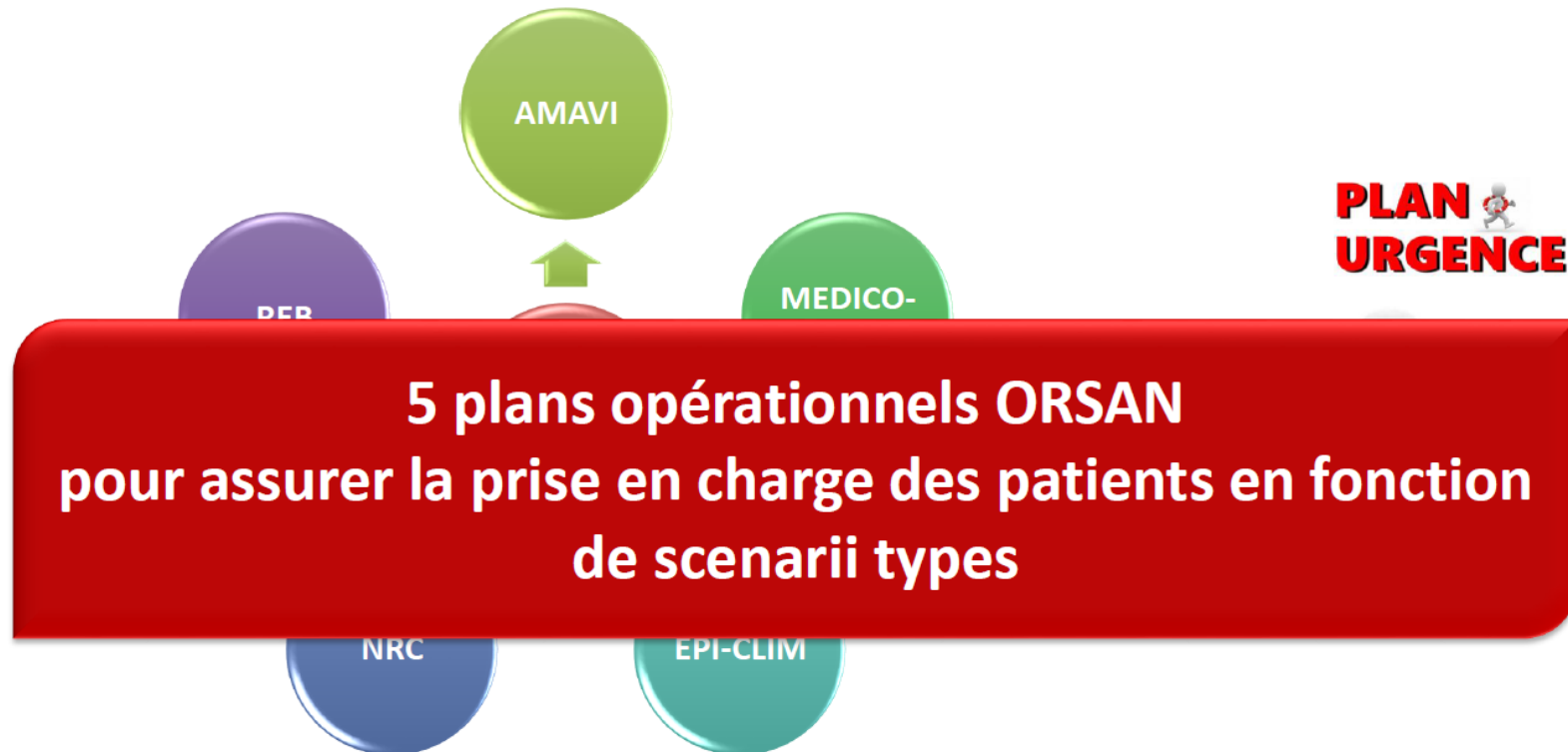
# Plans opérationnels de réponse ORSAN



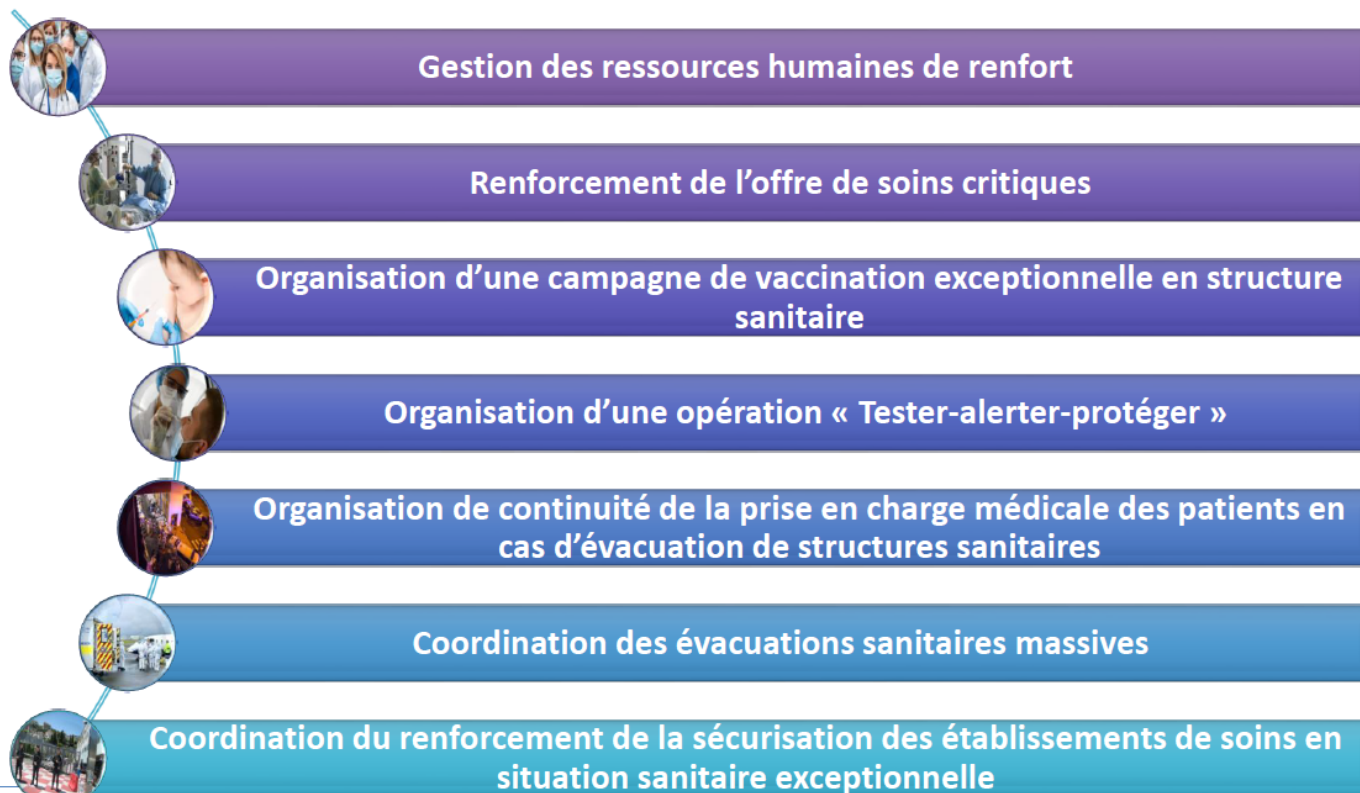
**PLAN  
URGENCE**



# Plans opérationnels de réponse ORSAN



# Dispositions spécifiques transversales (boite à outils)



# Dispositions spécifiques transversales (boite à outils)





# Articulation ORSAN - ORSEC

## 1. Le dispositif ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

Il sert à organiser la réponse intersectorielle de sécurité civile à différentes situations d'urgence, notamment en matière de secours à personnes (plan ORSEC NOVI):

détermine l'organisation générale des secours,

recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre.

Il prévoit des :

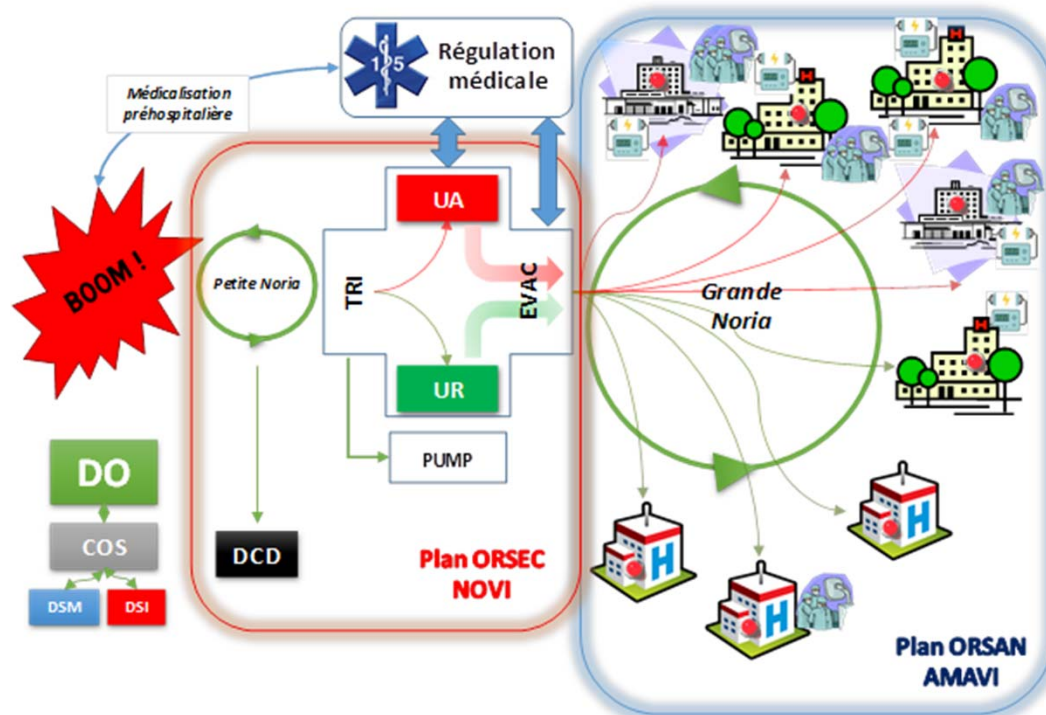
Dispositions générales applicables en toutes circonstances,

Dispositions propres à certains risques particuliers ou liées au fonctionnement d'installations déterminées (plans particuliers d'intervention notamment).

Le dispositif ORSEC et le dispositif ORSAN **sont complémentaires**. Les mesures prises au titre du dispositif ORSEC ou du dispositif ORSAN peuvent ainsi être mises en œuvre séparément ou concomitamment.

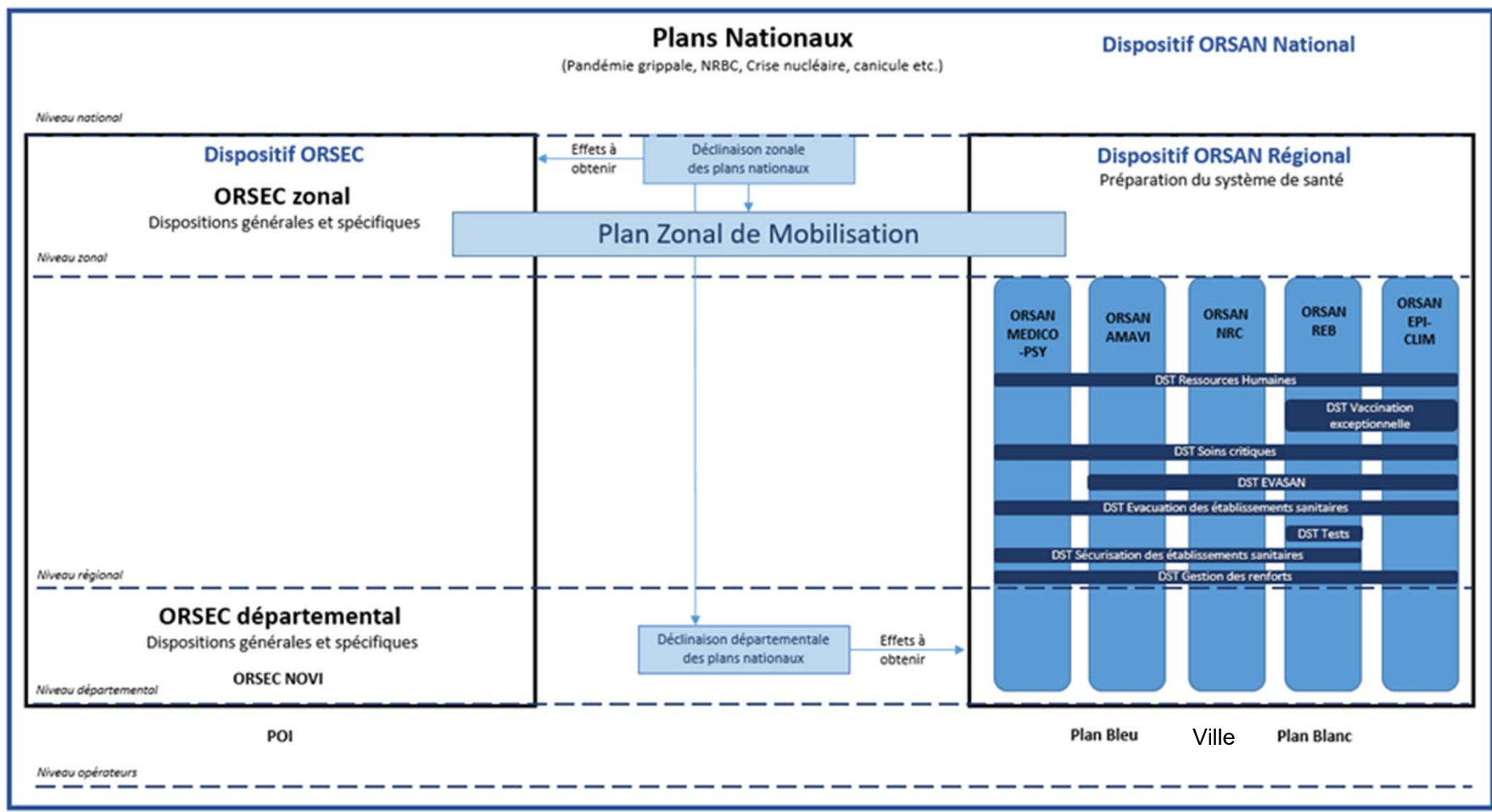


# Complémentarité ORSEC - ORSAN

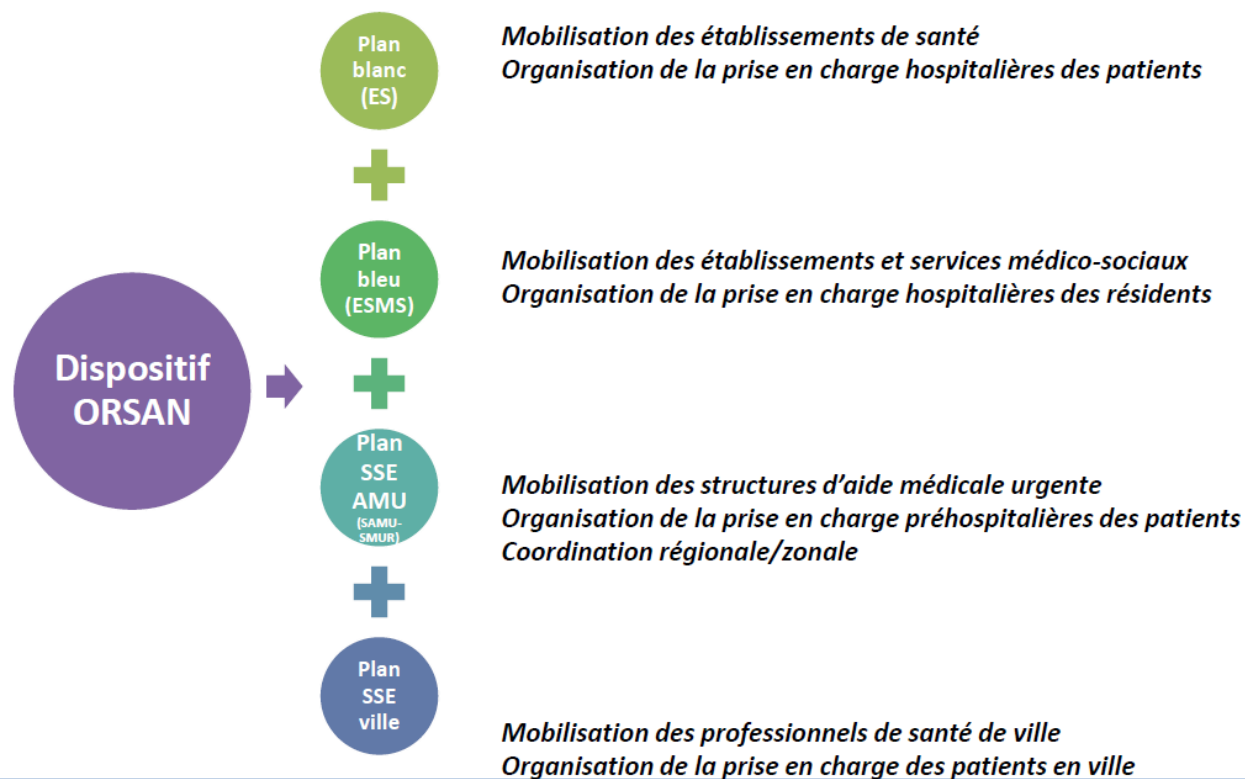


+ ORSAN MEDICO-PSY

+ Dispositions  
Spécifiques  
Transversales:  
RH  
Renfort soins critiques  
Evacuation sanitaire  
...



# Mobilisation des opérateurs de soins



# Renforcer les ESRR et les missions zonales



- **Établissement de santé de référence régionaux (ESRR)**

- Assurer la prise en charge des patients victimes d'un agent B, NR ou C
- Ces établissements doivent répondre à un cahier des charges en fonction des activités (capacités de prise en charge, plateau technique, formations des professionnels de santé, ...)

- **Établissements de santé de référence nationaux (ESRN)**

- Assurer une mission nationale d'expertise et de prise en charge spécifique de patients dans le cadre d'une pathologie en relation avec un agent biologique, chimique, radiologique ou nucléaire
  - Agents infectieux du groupe IV (ex. variole, FHV, ...)
  - Intoxication complexe (ex. NAN type « novichok »)
  - Irradié contaminé grave

**FINANCEMENT MISSIONS DE RÉFÉRENCE MISSIONS SAMU ZONALES MIG 10,5 M D'€**

- **SAMU de zone**

Assurer l'appui à l'ARS de zone pour l'élaboration du plan zonal de mobilisation des ressources sanitaires et en tant que de besoin, la mobilisation de ces ressources

Assurer l'appui au SAMU territorialement compétent de la zone en cas de situation sanitaire exceptionnelle

- **CESU de zone**

Assurer l'appui aux ESRR (CESU) pour la formation des référents et formateurs SSE des établissements de santé

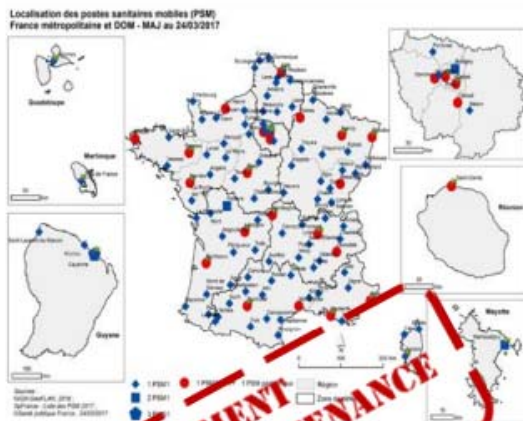
Assurer l'organisation des entraînements zonaux interministériels en lien avec le CNCMFE NRBC-E

# Missions de l'ESRR

**Pour chaque mission qui lui est attribuée, l'établissement de santé de référence régional exerce en outre les missions suivantes :**

- 1.Mission d'expertise :** l'ESRR apporte une expertise à l'ARS pour l'élaboration du dispositif ORSAN afin notamment de développer au sein de la région, les filières de prise en charge des patients et définir leurs parcours de soins dans le cadre d'une démarche de qualité structurée,
- 2.Mission de formation :** l'ESRR assure via son centre d'enseignement des soins d'urgence, la formation des formateurs et des référents des établissements de santé dans les situations sanitaires exceptionnelles avec l'appui du centre d'enseignement des soins d'urgence de l'établissement de santé siège du service d'aide médicale urgente de zone,
- 3.Mission d'animation du réseau :** l'ESRR assure le développement et l'animation du réseau régional constitué des établissements de santé et des professionnels de santé libéraux contribuant à la prise en charge des patients concernés dans le cadre des parcours de soins et des filières.

# Renforcer les moyens tactiques et stratégiques



PSM 1 & 2  
Antidotes de  
première  
ligne



Lots  
pédiatriques



EPI



Stocks  
tactiques  
d'antidotes



**FINANCEMENT  
ACQUISITION - MAINTENANCE  
MIG 17 M D'€**

# Promouvoir les formations, entraînements et exercices

## 1. Rôle du CESU zonal et des CESU départementaux

## 2. Réalisation des Entraînements Interministériels Zonaux

## 3. Réalisation d'exercices

- a. À tous niveaux (zonaux, départementaux, opérateurs),
- b. Associant l'ensemble des interlocuteurs.



## Ce qui a déjà été fait

D i s p o s i t i f  O R S A N	ORSAN AMAVI	Non		Plan en cours de révision Catégorisation des établissements (2020) Recensement des capacités d'accueil (2022) Fiches sur les rôles attendus par typologie d'établissement (fin 2019) Fiches EFS (2021)
	ORSEC MEDICO-PSY	Oui	juil-19	Plan à actualiser
	ORSEC EPI-CLIM	Non		Plan en cours de réalisation
	ORSEC REB	Non		Plan en cours de révision Catégorisation des établissements (2020) Recensement des capacités d'accueil février 2020) Fiches sur les rôles attendus par typologie d'établissement (nov 2020)
	ORSAN NRC	Non		Plan en cours de réalisation Catégorisation des établissements en fonction du niveau de décontamination attendu (sept 2022)
plan de renfort	plan zonal de mobilisation des ressources sanitaires	Oui		Fiches relatives aux moyens tactiques, leurs modalités de mobilisation ainsi que le plan de formation des acteurs de santé actualisées en lien avec l'ESR et diffusées aux services d'aide médicale d'urgence (SAMU) de la zone,

# Ce qui a déjà été fait

## 1.COZREB

- Relance de l'animation du réseau de coordination opérationnelle zonal risque épidémique et biologique (COZREB) par le centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux, établissement de santé de référence (ESR) stoppée du fait de la crise Covid.

## 2.EIZ

- Participation à la préparation et la réalisation des 9 entraînements interministériels zonaux mobilisant l'aide médicale urgente. (environ 450 personnes entraînées)

## 3.Préparation des grands événements

- tels que le G7, le G5 Sahel ou le sommet Afrique-France (organisation, logistique, formations, exercices),
- A venir: CM Rugby 2023 et JOP 2024.

# Ce qui a déjà été fait:

## 1.Sécurisation des établissements de santé

- a. Lancement des appels à projet, délégation et suivi des crédits, état des lieux de la planification,
- b. 5<sup>e</sup> appel à projet lancé en janvier. 8 875 000€ notifiés aux établissements.

## 2.Sécurité des Systèmes d'Information

- a. Plan de renforcement de la cyber-sécurité (exercice de continuité d'activité).
- b. Accompagnement financier

# 8. Proposition d'évolution des objectifs stratégiques

# Proposition d'évolution des objectifs stratégiques

1. Implication et coordination de l'ensemble des acteurs de la préparation et la réponse aux SSE
2. Réalisation du dispositif ORSAN
3. Définition des objectifs opérationnels de réponse
4. Identifier les points de rupture
5. Développer les capacités nécessaires
6. Déclinaison par les opérateurs (ES, ESMS, Ville)
7. Définition des objectifs opérationnels de réponse
8. Promouvoir la formation, les entraînements et les exercices associant tous les acteurs
9. Poursuivre l'intégration des nouvelles menaces (sécurisation des ES, Cyber)

## Méthode de travail du GT PRS SSE

Partage de la doctrine et temps d'échange

Proposition de formulation de la future fiche

Discussion/Validation lors de 2<sup>e</sup> réunion (fin février)

# 9. Temps d'échanges